

sur le rivage et annoncent ainsi aux pêcheurs du Nord l'abondance de ce poisson.

ISOGÉOTHERME adj. (i-zo-jé-o-ter-me — du préf. iso, et du gr. gé, terre; thermos, chaleur) Physiq. On la température moyenne est uniforme : La température des sources ne donne pas toujours avec exactitude la position des lignes isogéothermes. (De Humboldt.)

ISOGNOMON s. m. (i-zo-gno-môn — du préf. iso, et du gr. gnômon, cadran). Moll. Syn. de **ISOMÈRE**.

ISOGONIE adj. (i-zo-go-nie — du préf. iso, et du gr. gônia, angle). Géom. Qui a des angles égaux : Deux triangles isogones sont semblables.

ISOGONIQUE adj. (i-zo-go-ni-que — rad. isogonie) Miner. Qui a la même inclinaison ; qui décrit des angles égaux : Lignes isogoniques.

Physiq. Lignes isogoniques, Lignes des points de la surface de la terre où l'aiguille aimantée a la même déclinaison.

— Encycl. Physiq. On nomme lignes isogoniques les lieux des points de la surface de la terre pour lesquels la déclinaison de l'aiguille aimantée est la même. M. Barlow en a dressé une carte en 1823. Ces lignes sont très-irrégulières.

Parmi les lignes isogoniques, on distingue celle où la déclinaison est nulle. Elle part de la baie d'Hudson, traverse le Canada, coupe l'Amérique méridionale près du cap Saint-Roch et vient rencontrer le méridien de Paris vers le 65° degré de lat. S. Elle traverse la Nouvelle-Hollande, enveloppe l'Océanie et les deux Indes, longe le Japon et vient aboutir à la Sibirie.

ISOGRAPHIE s. f. (i-zo-gra-fie — du préf. iso, et du gr. graphô, écrire). Fac-similé, reproduction exacte de l'écriture d'un personnage.

— Encycl. Ce mot a été créé pour servir de titre à un recueil curieux reproduisant, à l'aide de la lithographie, l'écriture originale de personnages historiques dans tous les genres : *Isographie des hommes célèbres, ou Collection de fac-similé de lettres autographes* (Paris, 1837).

S'il était vrai, comme on l'a dit, qu'il est possible de connaître à fond le caractère d'un homme célèbre lorsqu'on examine son écriture, l'isographie dont nous parlons serait un véritable trésor de révélations historiques. Mais, bien qu'il y ait des gens qui prétendent connaître l'homme tout entier à l'inspection de son écriture, on a vu souvent cette sorte d'induction donner lieu aux plus lourdes bévues. Ne sait-on pas quelle influence la qualité de l'encre, le degré de finesse ou de force du papier, la taille plus ou moins délicate de la plume d'écrit, ou la fermeté plus ou moins grande de la plume de fer, exercent sur l'écriture, indépendamment de la disposition morale ou intellectuelle de celui qui écrit? N'y a-t-il pas, d'ailleurs, certaines méthodes, presque mécaniques, qui donnent aux hommes les plus différents une écriture, à d'imperceptibles nuances près, semblable? Et n'est-il pas des professeurs où l'on voit telle ou telle écriture devenir, pour ainsi dire, uniforme? On pourrait, par exemple, citer des poètes qui, pour avoir été commerçants ou clercs de notaire, ont contracté l'habitude de l'écriture la plus antipathique et qui ne sont pas, au moins pour ce qui est de l'écriture, devenus plus uniformes.

Il est donc ridicule d'écrire en système absolu cette manière d'apprécier les hommes; mais il ne s'ensuit pas qu'elle ne puisse souvent conduire à des observations ingénieuses, à des découvertes intéressantes. Il est certain que tout homme qui n'a pas appris à écrire depuis sa sortie des écoles, ou qui n'a pas modifié, par une sorte de discipline journalière, sa disposition naturelle à tracer les lettres de telle ou telle façon, peut laisser percer, par la forme qu'il leur donne, beaucoup d'indices sur son caractère et surtout sur son tempérament. L'écriture renversée, brusque, précipitée, par exemple, trahit presque toujours un homme nerveux, tandis qu'il est bien rare que le *Regnumque* révélate pas en caractères fort gros et mollement tracés. D'après M. Michon, qui a essayé, dans des conférences publiques, à Paris, en 1871, de faire connaître la graphologie, c'est-à-dire l'art de deviner le caractère d'un individu à l'aspect de son écriture, l'écriture verticale dénote le roideur; l'écriture penchée et fine, la sensibilité; celle où la dernière lettre de chaque mot se prolonge en un trait horizontal signifié méfiance, etc.

ISOGRNE adj. (i-zo-jé-ne — du gr. iso, égal; gnô, femelle). Bot. Se dit d'une fleur dont les carpelles et les pétales sont en nombre égal.

ISOIRE s. f. (i-zo-ire). Pièce de bois du train d'une voiture, sur laquelle repose le ressort.

ISOLA, ville des Etats autrichiens (Istrie), sur le golfe de Trieste, à 25 kilomètres S.-O. de la ville de ce nom; 3,200 hab. Recolte et commerce de bons vins. Bains sulfureux. A Ville d'Isola, province d'Alexandria, à 7 kilomètres S. d'Asu; 2,400 hab. Sur une montagne, près du Tanaro, la Ville d'Italie, prov. et à 40 kilomètres E. de Catanzaro; 1,408 hab. Evêché.

ISOLA BELLA, V. BORROMÉES (lacs).

ISOLABLE adj. (i-zo-la-ble — rad. isoler). Qui peut être isolé : Corps isolable.

ISOLA-DELA-SCALA, ville d'Italie, dans la Vénétie, prov. et à 18 kilom. de Verone, sur le Tactaro; 2,600 hab. Commerce important de productions agricoles. Belle église gothique.

ISOLA-DI-SORA, ville d'Italie, prov. de Caserta, à 7 kilom. S.-O. de Sora, dans une île du Garigliano, qui forme la des belles cascades; 4,877 hab.

ISOLA-GROSSA, autrefois Scardouia, lie des Etats autrichiens, dans l'Adriatique, sur la côte de la Dalmatie, au S.-O. de Zara; 44 kilom. de long sur 3 de large; 13,500 hab., presque tous pêcheurs. Cette île est montagneuse, privée d'eau douce; ses principales productions agricoles sont les fruits, les olives et le vin.

ISOLA-MADRE, V. BORROMÉES (lacs).

ISOLANI (Isidoro), théologien et dominicain italien, né à Milan en 1490, mort en 1551. Il professa la théologie et la philosophie; puis devint lecteur à Bologne. Le P. Isolani fut un des premiers à attaquer les doctrines de Luther. Il publia sur ce sujet de nombreux ouvrages, écrits avec pureté et élégance. Nous nous bornerons à mentionner parmi ses nombreux ouvrages : *De mandis etiam dicitur contra Averroastem* (Pavie, 1513); *De imperio militantis Ecclesie* (1517); *Disputationes catholice* (Milan, 1517); *De regno et principum institutio* (Milan, 1517, in-40). Ces écrits sont encore recherchés des curieux pour la singularité des idées qu'on y trouve.

ISOLATIF, ANTE adj. (i-zo-la-tif, an-te — rad. isoler). Physiq. Qui isole, qui est propre à isoler les courants de communication avec des conducteurs d'électricité : Le charbon, le bois sec, le verre, sont des corps isolatifs : Tabouret isolant, Tabouret à pieds isolants (Milan, 1897, in-40). Ces écrits sont encore recherchés des curieux pour la singularité des idées qu'on y trouve.

ISOLATEUR s. m. (i-zo-la-teur — rad. isoler). Physiq. Appareil servant à isoler les corps qui on veut charger d'électricité. Il ou dit aussi isolant.

ISOLATIF, IVE adj. (i-zo-la-tif, i-ve — rad. isoler). Gramm. Se dit des langues dans lesquelles les racines sont employées d'une façon absolument indépendante et sans alléation, au lieu de se combiner entre elles et de se modifier par dérivation.

ISOLATION s. f. (i-zo-la-sion — rad. isoler). Physiq. Action d'isoler les corps qu'on veut électriser.

ISOLÉ, ÉE (i-zo-lé) part. passé du v. Isoler. Separé d'autre chose ; qui ne tient à aucune autre chose : Un mur isolé. Une colonne isolée.

Qui vit seul, loin de ses semblables : Il n'y a malheureusement que les fripons qui font des liques; les honnêtes gens se tiennent isolés. (Duclos.)

Tout mortel isolé n'a qu'un demi. (Lafontaine.)

Il abandonné, laissé seul, à qui personne ne s'intéresse : L'âme du tyran est courvée au milieu de ses esclaves, parce qu'elle est isolée. (A. MÉRIM.)

Au jour nous nous n'est-il de ces corps isolés qui par aucun endroit ne tiennent à la terre! (Mme DESMOULIERES.)

— Solitaire, peu fréquenté, éloigné du séjour des hommes : Un endroit isolé. Habiter une maison isolée.

— Fig. Individuel, pris à part, sans rapport avec les choses ou les individus de même espèce : L'homme, considéré en lui-même, c'est-à-dire comme un être isolé, est une pure abstraction. (A. FRANK.) Un crêpe isolé ne fait pas jurisprudence. (Dupin.)

— Physiq. Se dit d'un corps séparé par une matière isolante de tout corps qui pourrait lui enlever son électricité.

ISOLEMENT s. m. (i-zo-lé-man — rad. isoler). Action d'isoler; état d'une personne ou d'une chose isolée : Vivre dans l'isolement. On a décidé l'isolement de ce monument. Nulle part l'homme le plus sauvage n'a été trouvé dans un état complet d'isolement. (A. MAURY.)

— Physiq. Etat d'isolement d'un corps électrisé.

ISOLEMENT adv. (i-zo-lé-man — rad. isoler). D'une manière isolée, individuellement, séparément : Nul individu, à quelque classe d'êtres qu'il appartienne, ne peut subsister isolément. (Lafontaine.)

ISOLÉRIE s. f. (i-zo-lé-rie — du préf. iso, et du gr. leris, scellé). Bot. Genre de plantes, de la famille des cyperacées, tribu des scirpées, comprenant plusieurs espèces répandues dans les divers régions du globe.

ISOLER v. a. ou tr. (i-zo-lé — du lat. isolatus, séparé comme une île, isolé, délaissé; de insula, île). Mettre à part, séparer de tous les objets environnants : Isoler un monument, on abaisse les maisons qui l'environnent.

— Mettre, tenir dans l'isolement : On limite l'état de l'intelligence à mesure qu'on l'isole. (Gratry.)

— Fig. Abstraire, mettre en considération à part : La seule appréciation d'un fait ne permet point d'isoler des faits parmi lesquels il se montre. (A. GUIRAUD.)

Physiq. Placer hors de contact avec tout corps conducteur de l'électricité : On isole un corps en le plaçant sur du verre, en le suspendant à des fils de soie.

— Chim. Dégager ses combinaisons : Il n'y a pas longtemps que l'on est parvenu à isoler le potassium.

— S'isoler v. pr. Etre isolé, séparé : Il y a des corps simples qui s'isolent difficilement. — Un gouvernement impopulaire s'isole de la nation. Tout homme qui s'isole s'isole. (Rivarolo.)

— Se séparer des autres hommes; se placer dans l'isolement : Les méchants seuls se soutiennent, les honnêtes gens s'isolent. (Mme de Sév.)

ISOMÈRE s. f. (i-zo-mé-rie — du préf. iso, et du gr. méros, partie). Miner. Qui est formé de parties semblables : Substance isomère.

— Chim. Se dit de corps qui, avec une composition élémentaire identique, offrent des différences notables dans leurs propriétés physiques ou leurs propriétés chimiques.

ISOMÉRIE s. f. (i-zo-mé-ri — rad. isomère). Chim. Caractère des corps isomères : L'isomérisme est attribué à une différence dans la disposition des éléments chimiques.

— Ane. algèbre. Réduction des fractions à un même dénominateur.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.

— Encycl. La connaissance exacte d'un composé chimique ne peut être obtenue que par la détermination de trois ordres de faits : une combinaison quelconque; il en est de même pour les corps composés.